



INSTITUT du RISK
& COMPLIANCE

PARIS HÔTEL THE WESTIN PARIS VENDÔME CONFÉRENCE PETIT DÉJEUNER

LE 18 OCTOBRE DE 9H00 À 11H30
HARCÈLEMENT MORAL, WHISTLEBLOWING :
LIMITES ET PRATIQUES D'UNE DIMENSION SOCIALEMENT
RESPONSABLE DANS L'ENTREPRISE.

A travers les codes de conduite et les systèmes d'alerte éthique, les nouvelles orientations légales de ces dernières années interrogent sur les profondes transformations qui s'opèrent dans nos organisations. A l'occasion de deux ateliers de travail, nous avons choisi de donner la parole à un groupe d'experts aux profils variés, acteurs de terrain au quotidien, pour faire émerger, par leurs retours d'expérience, des propositions éclairantes sur le Harcèlement Moral et le Whistleblowing.

A l'issue de ces deux ateliers d'échanges, ces regards croisés permettront, au-delà de l'analyse du cadre légal et organisationnel, d'identifier des bonnes pratiques pour prévenir et agir en situation de danger pour l'intérêt de l'entreprise.

Les places étant limitées,
nous vous prions de vous inscrire
au plus vite :



> Je m'inscris



INSTITUT du RISK
& COMPLIANCE

PROGRAMME :

INSTITUT RISK & COMPLIANCE PARIS - CONFÉRENCE PETIT DÉJEUNER DU 18 OCTOBRE DE 9H À 11H30

HARCÈLEMENT MORAL, WHISTLEBLOWING :

LIMITES ET PRATIQUES D'UNE DIMENSION SOCIALEMENT RESPONSABLE DANS L'ENTREPRISE.

LES THÈMES ABORDÉS SERONT :

- **RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE HARCELEMENT MORAL**

- De l'obligation de résultat à l'obligation de prévention
- Les risques et les limites
- Prévenir et traiter, quelles recommandations ?

- **RESTITUTION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LE WHISTLEBLOWING**

- Droit d'alerte et Whistleblowing : de quoi parle-t-on ?
- Le cadre légal : déroulement et mise en œuvre
- Le Whistleblowing comme outil de gouvernance

- **POUR ALLER PLUS LOIN**

- Apports et limites dans le cadre de la Responsabilité Sociale
- Préserver le capital humain demain, un enjeu majeur

- **PUBLIC CIBLÉ :**

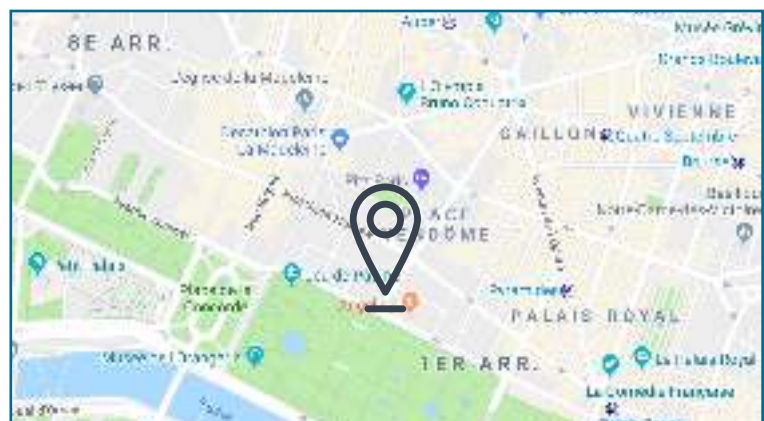
Compliance officers & managers - Directeurs/responsables juridiques - Managers et directeurs RH - Juristes internes
Dirigeants d'entreprise - Consultants, avocats

PLAN D'ACCÈS :

Hôtel The Westin Paris Vendôme
3 Rue de Castiglione - 75001 Paris

Métro Concorde ou Tuileries 

Métro Madeleine 





BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom : Prénom :
Société :
Fonction :
Adresse :
Code Postal : Ville : Pays :
Email @ :
Téléphone fixe : Mobile :

FRAIS D'INSCRIPTION (par chèque ou virement) :

	Avant le 5 Octobre 2018	Après le 5 Octobre 2018
Non Membre	200 Euros	250 Euros
Membre - (Cout adhésion annuelle 395 Euros)	Gratuit	Gratuit

RÈGLEMENT

- Par chèque établi à l'ordre de INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC ou
- Par virement : LCL Paris Ranelagh - IBAN : FR60 3000 2004 7800 0043 1342 P50 - CODE BIC : CRLYFRPP
- **Par paiement en ligne** : allez à www.institutriskcompliance.com/espace-membres/

BULLETIN D'INSCRIPTION* (à retourner par courrier à l'adresse ci-dessous ou par mail à l'adresse : contact@institutriskcompliance.com)
INSTITUT DU RISK & COMPLIANCE – IRC - 77 RUE DE L'ASSOMPTION, 75016 PARIS

Date :

Signature :

COMMENT DEVENIR MEMBRE ?* allez à www.institutriskcompliance.com

- Les membres peuvent être aussi bien des personnes physiques de tous secteurs économiques, que des personnes morales, intéressées par la Compliance, l'éthique sociétale et le respect des codes de conduite des entreprises ou organisations, en France mais aussi venant de l'international (avec une activité économique, professionnelle etc. en France).
- Pour s'associer à l'IRC, il suffit de cliquer sur le lien en ligne « Devenez adhérent », de compléter les renseignements à fournir vous concernant et de procéder au paiement de l'adhésion annuelle.
- Le montant de l'adhésion annuelle est de 395 euros par personne et de 350 euros pour toute adhésion multiple au sein d'un même organisme (société, association, établissement public ou autre).

QUELS SONT LES AVANTAGES QUE L'IRC OFFRE A SES MEMBRES ?

Les membres de l'IRC bénéficient de tous les avantages suivants :

- Se former aux enjeux de la Compliance par 6 sessions informatives par an organisées par l'Institut gracieusement.
- Participer aux différents groupes de travail thématiques de l'Institut.
- Bénéficier de remises lors de conférences et séminaires dans lesquels l'IRC collabore.
- Faire partie d'un réseau de professionnels de la Compliance et échanger des points de vue et des conseils pratiques.
- Avoir une vision internationale de la Compliance à travers notamment des partenariats nationaux et internationaux de l'IRC.
- Collaborer avec les organismes de réglementation et les autorités pour les questions liées à la Compliance.
- Trouver une réponse aux préoccupations concernant les responsabilités pénales, civiles ou administratives pouvant être encourues par les dirigeants d'entreprise.
- Accéder aux canaux d'informations privés exclusifs des partenaires, aussi bien en anglais qu'en français.

NOS RÉDUCTIONS PARTENAIRES :



Réductions sur une très large gamme de tarifs publics sur l'ensemble des vols Air France et KLM, pouvant aller jusqu'à -15% sur nos lignes internationales et jusqu'à -50% sur les lignes en France métropolitaine (Corse incluse).

Evènement : **CONFERENCE PETIT DEJEUNER DE L'INSTITUT DU RISK ET COMPLIANCE**

Code identifiant : **33946AF**

Valable au transport du : **11/10/2018 au 22/10/2018**

Lieu de l'évènement : **PARIS**

Connectez-vous sur le site internet de l'évènement ou directement via <http://globalmeetings.airfranceklm.com/Search/promoDefault.aspx?ven-dor=AFR&promocode=33946AF>



Vous pouvez bénéficier d'une réduction de 20% sur votre parcours aller-retour en France métropolitaine. Après votre inscription un fichet SNCF de réduction vous sera envoyé. Merci d'envoyer un mail à contact@institutriskcompliance.com pour en faire la demande.

* Conformément à l'Article 7 des statuts, votre admission est soumise à l'agrément du Conseil d'administration. Nous vous informerons par email en cas de refus du Conseil et vous retournerons alors votre règlement. • Votre adhésion court à partir de la date de votre paiement et ce pour un an. • Si l'adhérent quitte l'association au cours de l'année, pour quelque raison que ce soit, il est entendu que l'adhésion commencée, est due entièrement et reste acquise à l'Institut du Risk & Compliance.